

Le Réseau des Espé demande que le concours de recrutement de la session 2021 soit réservé aux étudiants de M2

4-5 minutes

Dans un communiqué daté du 4 juin 2019, le Réseau des Espé demande "qu'à titre transitoire, l'inscription aux concours de recrutement de la session 2021 ne soit possible que pour les étudiants inscrits en 2e année de master ou titulaires d'un master". La réforme de la formation des enseignants prévoit que les concours se dérouleront en M2 à partir de l'année 2022 : "Ce dispositif préserverait l'intégrité du nouveau master Meef au moment stratégique de sa mise en place, pour lui permettre de répondre aux objectifs visés par la réforme", estiment les membres du réseau.



Brigitte Marin, présidente du Réseau des Espé DR

Alors que le gouvernement a annoncé qu'à partir de 2022, les concours de recrutement des enseignants se dérouleront en M2 ([lire sur AEF info](#)), le Réseau national des Espé demande "qu'à titre transitoire l'inscription aux concours de recrutement de la session 2021 ne soit possible que pour les étudiants inscrits en 2e année de master ou titulaires d'un master", dans un communiqué daté du 4 juin.

"Réserver le concours 2021 aux seuls candidats inscrits en M2 ou titulaires d'un master permettrait d'accompagner la préparation des étudiants non lauréats en 2020, en adaptant pour une unique année la formation proposée actuellement en M2, explique le Réseau. Ce dispositif préserverait l'intégrité du nouveau master Meef au moment stratégique de sa mise en place, pour lui permettre de répondre aux objectifs visés par la réforme."

impact sur le contenu des formations

La réforme implique une nouvelle 1re année de master Meef qui sera mise en place pour l'année universitaire 2020-2021 afin que les étudiants passent le concours en M2 en 2022. Or, le concours de 2021 interviendra dans cette période transitoire et les décisions concernant le vivier d'étudiants pouvant se présenter aux épreuves auront un impact sur le contenu des formations dispensées, d'où la proposition de réserver ce concours aux étudiants de M2.

La question de la transition avait déjà été abordée lors d'une réunion entre les organisations syndicales et la DGRH dans le cadre de la concertation sur les conséquences qu'implique la modification de la place du concours ([lire sur AEF info](#)). Les organisations syndicales avaient évoqué la crainte du manque de vivier pour la session de 2022 du concours puisque la plupart de M2 auraient passé (et potentiellement obtenu) le concours lors de leur M1 en 2021.

Le réseau national des Espé "tient à rappeler son attachement à un concours évaluant l'ensemble des compétences professionnelles attendues à l'entrée dans le métier, afin d'assurer la cohérence entre les objectifs de formation et les critères de sélection au concours". Dans le cadre de la concertation, Édouard Geffray, DGRH du MEN et du MESRI, a présenté le 28 mai 2019 les pistes pour réformer le concours en M2 : ce projet prévoit deux écrits d'admissibilité, avec un système de majeure/mineure, et deux

oraux d'admission, dont un "entretien" ([lire sur AEF info](#)).

Dépêche n° 607411



2 min de lecture

Par

[Malika Butzbach](#) Publiée le 04/06/2019 à 18h24

EspéÉcole supérieure du professorat et de l'éducation

Meefmétiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

organisation syndicale

DGRHDirecteur général des ressources humaines

MENministère de l'Éducation nationale

MESRIministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation